

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 10 avril 2024 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Vote du Budget primitif 2024
- Questions diverses

Fait à la Vèze, le 28 mars 2024
Le Maire,
Jean-Pierre JANNIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Le 10 avril 2024, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers sauf Mme Sandrine CREVOISIER qui donne pouvoir à M. Didier ROCHET et Mme Judith BOURGOIN à Mme Alice TONNIN. M. Michel RENAUD est absent non excusé.

Date de convocation : 28 mars 2024

La séance du conseil municipal débute à 19h07

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Alice TONNIN pour remplir cette fonction.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ vote du budget primitif 2024

Le budget établi par la commission Finances est étudié par les conseillers. Une question porte sur les possibilités d'augmenter les recettes. Le projet potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques non réfléchissants sur le terrain communal situé vers l'aérodrome s'inscrit dans les projets de ZAER avec l'octroi de subventions. L'entretien en dessous des panneaux est également évoqué.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :
 - dans la limite de 5 % * des dépenses réelles de la section d'investissement .
 - dans la limite de 5 % * des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

- approuve le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Fonctionnement :	dépenses 340 574.00 €	recettes 644 262.45 €
Investissement :	dépenses 396 872.45 €	recettes 396 872.45 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

M. ROCHET, élu référent au SYBERT, a demandé s'il était possible de redistribuer du compost aux administrés. Pour l'instant, la redistribution du compost est effectuée uniquement dans les quartiers avec des logements collectifs, le but étant d'inciter les habitants de maisons individuelles à fabriquer leur compost. Le SYBERT vend des composteurs.

Opération brioches : 12 et 13 avril

Fin de la séance : 20h07

Liste des délibérations prises lors de cette séance

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Vote du budget primitif 2024

Liste des membres présents :

Christophe BOURDIER, Jacques CHOPARD, Annick HENRIET, Jean-Pierre JANNIN, Didier ROCHET, Alice TONNIN et Jérôme TRONCIN

Signature du Maire

Signature du secrétaire